

PRINCIPES DIRECTEURS SUR LA PARTICIPATION DES JEUNES À LA CONSOLIDATION DE LA PAIX

Le Secrétaire général a souligné, dans son rapport de 2012 sur la « Consolidation de la paix au lendemain d'un conflit », que « pour avoir des effets durables, la consolidation de la paix doit être transformationnelle et faire place à un grand nombre de protagonistes – parmi lesquels des représentants des femmes, des jeunes, des victimes et des communautés marginalisées, des personnalités locales, des chefs religieux, des acteurs de la société civile et des représentants des réfugiés et personnes déplacées – qui participeront à la prise de décisions dans les instances publiques pour tout ce qui a trait à la gouvernance et à la relance à venir¹ ».

Promouvoir la cohésion sociale et la confiance à travers un processus participatif et ouvert de consolidation de la paix est une tâche difficile mais nécessaire. Or de nombreuses parties prenantes demeurent marginalisées ou exclues de ce processus. Plus particulièrement, la contribution des jeunes² à la consolidation de la paix n'a suscité qu'un intérêt et un soutien modestes.

Pourtant le leadership des jeunes et leur rôle dans la prévention et le règlement des conflits, des situations de violence et d'extrémisme sont des éléments cruciaux dans la consolidation d'une paix durable. Les jeunes sont des pionniers et des agents de changement essentiels, et leur contribution doit être activement soutenue, sollicitée et considérée comme faisant partie intégrante de l'édification de communautés pacifiques et de l'appui à la gouvernance et la transition démocratiques. La participation des jeunes promeut l'engagement civique et la citoyenneté active.

La promotion de la participation des jeunes à la consolidation de la paix appelle des approches à plusieurs niveaux :

1. *Une approche fondée sur les droits de l'homme*, qui s'ancre dans la Convention relative aux droits de l'enfant, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et le Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà;
2. *Une approche économique* qui considère les jeunes comme des facteurs cruciaux dans le développement économique de leur pays et qui promeut leur accès à des possibilités économiques essentielles à leur développement;
3. *Une approche sociopolitique* qui associe les jeunes à la société civile et à la sphère politique et qui leur offre opportunités, formation et soutien pour favoriser leur active participation à la vie publique; et
4. *Une approche socioculturelle* qui analyse le rôle des jeunes au sein des structures existantes et qui appuie le dialogue, notamment entre générations, concernant ces structures.

Le principe « ne pas nuire » est fondamental dans tous les cas et implique d'être conscient et d'éviter de façon active les conséquences négatives que des interventions risquent de créer involontairement. Par ailleurs, toute participation doit être volontaire.

Les principes suivants ont été définis pour fournir des orientations aux gouvernements, aux organismes, fonds et programmes des Nations Unies, aux organisations non gouvernementales locales, nationales et internationales, aux acteurs de la société civile et aux donateurs. Ils visent à contribuer à des stratégies et programmes de consolidation de la paix participatifs, ouverts et intergénérationnels qui promeuvent et assurent systématiquement la participation et la contribution des jeunes dans des situations où la violence est devenue la norme. Ces principes ne sont pas énumérés selon un ordre de priorité donné car ils revêtent tous la même importance.

1

PROMOUVOIR LA PARTICIPATION DES JEUNES COMME CONDITION ESSENTIELLE À LA CONSOLIDATION DE LA PAIX

- 1.1 Accorder la priorité à la participation régulière, systématique et effective des jeunes comme condition essentielle à la viabilité, au caractère ouvert et à la réussite des activités de consolidation de la paix. Ce principe est d'une importance particulière lorsque les jeunes sont majoritaires dans la population.
- 1.2 Promouvoir et respecter la vision selon laquelle la majorité des jeunes se battent pour la paix et la stabilité et qu'un certain nombre d'entre eux participent activement aux efforts de consolidation de la paix; une minorité seulement de jeunes a recours à la violence.
- 1.3 Lier la participation des jeunes à la consolidation de la paix dans tous les secteurs (social, économique, culturel et politique) et à tous les niveaux (famille, école, communauté et gouvernance locale, régionale et nationale).
- 1.4 Promouvoir des initiatives de collaboration viables à long terme, en coopération avec les jeunes et à leur intention, notamment des activités communes qui se greffent sur les interventions et efforts existants. Éviter les projets à court terme qui ne profiteront qu'à une minorité.

¹ Nations Unies, Rapport du Secrétaire général, Consolidation de la paix au lendemain d'un conflit, 8 octobre 2012 (A/67/499-S/2012/746), par. 36.

² Pour l'ONU, sont considérées comme jeunes les personnes âgées de 10 à 24 ans.

2

VALORISER LA DIVERSITÉ ET LES EXPÉRIENCES DES JEUNES ET FAIRE FOND SUR CELLES-CI

- 2.1 Reconnaître que la définition de « jeunes » varie en fonction des conditions sociales, culturelles et politiques et s'efforcer de comprendre les contextes nationaux et locaux dans lesquels ils ont grandi.
- 2.2 Valoriser la diversité des jeunes et élaborer des stratégies ciblées qui font participer et impliquent des jeunes de milieux sociaux différents, compte tenu des différences d'âge, de sexe, d'ethnie, de culture, de religion, de classe, de caste, d'éducation, de condition sociale, de lieu de résidence (rural/urbain), d'orientation sexuelle, de capacités physiques et intellectuelles, d'intérêts, etc.
- 2.3 Faire participer les jeunes marginalisés qui appartiennent à des groupes qui sont souvent touchés de manière disproportionnée par les conflits, notamment les jeunes handicapés et les jeunes des groupes minoritaires et autochtones.
- 2.4 Mener des activités spécifiques pour atteindre les jeunes marginalisés appartenant à tous ces groupes; ne pas présumer que les jeunes dirigeants appartenant à l'élite de la société civile les représentent.
- 2.5 Aider les jeunes et les organisations de jeunesse à réfléchir aux différentes formes d'intégration et d'exclusion, et mener des activités visant à prévenir la discrimination qui est souvent l'une des causes profondes de conflit.
- 2.6 Respecter les expériences de tous, notamment des jeunes, dans les conflits et s'efforcer tout particulièrement de faciliter la participation active des jeunes qui risquent fortement d'être recrutés par les groupes armés ou des groupes violents.

3

PRENDRE EN COMPTE LA DYNAMIQUE ENTRE LES SEXES

- 3.1 Éviter des suppositions stéréotypées concernant les rôles et les aspirations des filles, des garçons, des jeunes femmes, des jeunes hommes et des jeunes transgenres en période de conflit.
- 3.2 Reconnaître les griefs et vulnérabilités spécifiques aux jeunes, qui sont engendrés par les conflits et la violence, et ne pas oublier que ces expériences souvent sont différentes en fonction du sexe.
- 3.3 Définir des stratégies à l'intention des jeunes femmes, s'assurer leur participation et mettre en place un environnement sûr pour leur permettre d'évoquer les problèmes et préoccupations qui leur sont spécifiques et appuyer leurs initiatives.

4

PERMETTRE AUX JEUNES DE S'ENGAGER ET D'ASSUMER UN LEADERSHIP ET DES RESPONSABILITÉS DANS LA CONSOLIDATION DE LA PAIX

- 4.1 Reconnaître les jeunes et les organisations de jeunesse qui prennent part aux initiatives de consolidation de la paix : les trouver, tirer parti de leur expérience et leur apporter une assistance.
- 4.2 Offrir aux jeunes des possibilités pour assurer leur participation soutenue, leur engagement et leur leadership dans les dispositifs locaux, nationaux, régionaux et internationaux visant à prévenir, gérer et régler les conflits et à maintenir la paix.
- 4.3 Promouvoir la confiance et appuyer le partage des pouvoirs entre les décideurs et les jeunes, notamment par un dialogue entre générations et des formations et activités d'instauration de la confiance entre adultes et jeunes.
- 4.4 Coopérer avec les jeunes qui sont influents parmi leurs pairs et promouvoir leurs compétences en matière de leadership tout en assurant simultanément la participation des jeunes marginalisés.
- 4.5 Promouvoir les dispositifs, tant réels que virtuels, permettant l'information en retour et les communications pour que les jeunes dirigeants puissent rendre compte à leurs pairs, leurs communautés et leurs partenaires.

5

NE PAS NUIRE

- 5.1 Assurer un cadre favorable et sûr aux plans physique, social et affectif, qui permet aux jeunes de participer à des activités de consolidation de la paix au lendemain d'un conflit.
- 5.2 Tenir compte des traumatismes dont de nombreux jeunes ont souffert, leur assurer un environnement sûr où ils peuvent faire part de ce qu'ils ont vécu et prévoir notamment l'accès à un soutien psychosocial, à la justice et à d'autres services qui faciliteront leur réadaptation et leur réinsertion.
- 5.3 Être attentif aux clivages et aux inégalités entre et parmi les jeunes, leurs pairs et leurs communautés; éviter de les exacerber, de fomenter des stéréotypes ou de créer des situations potentiellement difficiles ou dangereuses pour les jeunes avant, pendant et après leur participation.
- 5.4 S'assurer que les animateurs ont reçu une formation spécifique qui leur permet de gérer des entretiens et des situations difficiles et qu'ils savent à quel moment diriger les jeunes vers des services spécialisés.
- 5.5 Prendre garde à ne pas offrir de possibilités et services trop nombreux à des jeunes qui ont eu un passé violent pour éviter que d'autres jeunes ne se livrent à la violence ou ne s'enrôlent dans des groupes armés en vue d'obtenir de l'argent ou une assistance.

6**FAIRE PARTICIPER LES JEUNES À TOUTES LES ÉTAPES DE LA CONSOLIDATION DE LA PAIX ET AUX PROGRAMMES AU LENDEMAIN D'UN CONFLIT**

- 6.1 Faire participer des jeunes venant d'horizons divers au recensement des interventions cruciales qui peuvent changer la dynamique du conflit et de la violence ainsi qu'à l'analyse du conflit et du rôle des différents acteurs.
- 6.2 Recourir à des méthodologies sur mesure et adaptées à l'âge des jeunes pour contribuer directement à l'élaboration, à l'exécution, au suivi des programmes et processus de consolidation de la paix au lendemain d'un conflit.
- 6.3 Préconiser et appuyer l'institutionnalisation de la représentation et de la participation des jeunes aux processus de gouvernance locaux et nationaux pour qu'ils puissent influencer les politiques et pratiques qui les touchent, et s'assurer qu'ils possèdent la formation et les appuis nécessaires pour participer à ces processus.
- 6.4 Promouvoir et faciliter la participation civique et le volontariat des jeunes en faveur de la paix.
- 6.5 Demander aux institutions, organisations et décideurs compétents de s'engager à prendre leurs responsabilités vis-à-vis des jeunes. Mettre en place des dispositifs permettant de communiquer avec les jeunes et d'obtenir d'eux des informations en retour, notamment dans le cadre des programmes et cadres stratégiques axés sur les jeunes.
- 6.6 Offrir d'autres sources de pouvoir aux jeunes qui sont parvenus au pouvoir politique, social et économique par la violence.

7**RENFORCER LES CONNAISSANCES, ATTITUDES, QUALIFICATIONS ET COMPÉTENCES DES JEUNES POUR LA CONSOLIDATION DE LA PAIX**

- 7.1 Développer les compétences des jeunes dans des domaines tels que le leadership, la médiation, la négociation, le règlement des conflits, la communication, la préparation à la vie et des normes sociales positives.
- 7.2 Permettre aux jeunes de faire connaître leurs objectifs et leurs aspirations entre eux et aux adultes, de tirer parti de l'expérience qu'ils ont acquise et des atouts dont ils disposent et de s'impliquer dans de nombreux domaines, notamment le développement social, affectif, moral, spirituel, civique, professionnel, physique, cognitif, personnel et culturel.
- 7.3 Trouver les jeunes qui peuvent devenir des modèles positifs et donner des conseils à leurs cadets.
- 7.4 Promouvoir des rapports positifs entre les jeunes et les mentors adultes qui peuvent les guider lors des différentes étapes de la vie et leur fournir la vision et la confiance nécessaires pour qu'ils atteignent leurs objectifs.
- 7.5 Élaborer des stratégies de prévention de la violence qui vont au-delà de simples interventions de sécurité et qui englobent la prévention de la violence dans la famille, à l'école, dans la communauté et qui appuient la réinsertion et la réadaptation.

8**INVESTIR DANS LES PARTENARIATS INTERGÉNÉRATIONNELS DANS LES COMMUNAUTÉS DE JEUNES**

- 8.1 Renforcer le dialogue, la compréhension et les possibilités de coopération parmi les enfants, les jeunes, les parents et les anciens pour agir de concert afin de prévenir et régler les situations de violence et de transformer les conflits.
- 8.2 Aider les adultes à voir que l'autonomisation des jeunes est un changement positif et non une menace à leur pouvoir et leur position.
- 8.3 Reconnaître et promouvoir le rôle des autorités locales, régionales et nationales pour appuyer la participation des jeunes aux processus et décisions qui touchent leur vie.

9**INSTAURER ET APPUYER LES POLITIQUES QUI RÉPONDENT À TOUS LES BESOINS DES JEUNES**

- 9.1 Accorder la priorité à l'élaboration de politiques axées sur les jeunes et associant ces derniers dans le cadre des dividendes de la paix.
- 9.2 Contribuer à la mise en place ou à l'appui d'instances locales, régionales et nationales et d'autres moyens appropriés de communication qui peuvent renforcer la participation des jeunes à l'élaboration de politiques publiques qui touchent leur vie.
- 9.3 Appuyer les études sur les jeunes et la consolidation de la paix qui peuvent servir de référence pour l'élaboration de politiques.
- 9.4 Appuyer l'élaboration de politiques nationales inclusives qui répondent aux besoins des jeunes et prennent en compte leurs aspirations, qui contribuent à la participation, à leur épanouissement et à leur autonomisation et qui sont pleinement conformes aux instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, aux instruments régionaux et aux principaux documents de politique.

RÉFÉRENCES

- Gratius, Susanne, Rita Santos et Silvia Roque, (2012). Youth, Identity and Security, Synthesis Report, FRIDE, Interpeace and Peace Studies Group. <http://www.interpeace.org/index.php/publications/doc_download/330-youth-identity-and-security-english>
- Kemper, Yvonne, (2005). Youth in war-to-peace transitions. Approches adoptées par les organisations internationales. Berghof Research Center for Constructive Conflict Management.
- McEvoy-Levy, Siobhan, (2006). "Conclusion: Youth and Post-Accord Peace Building," In Siobhan McEvoy-Levy (ed.), *Troublemakers or Peacemakers? Youth and Post-Accord Peace Building*, Notre Dame: University of Notre Dame Press, pp. 281-306.
- McEvoy-Levy, Siobhan, (2008). "Strategies for Addressing Youth in the Immediate Post-Accord Period," in Corinna Hauswedell et Sabine Kurtenbach (eds.) *In War as in Peace: Youth Violence – A Challenge for International Cooperation*, Reh-burg: Loccum, p.307.
- Mercy Corps (2009). Youth and Conflict Toolkit. <<http://api.ning.com/files/59Tk4SNGeNZEL3yKlFkiHoB-GIjJUZnQVOaWNCE7OakQfpI3zD21AmljeclSMek82ZKmb3SFkb3qDTIWB9otqLiOTQkWF/MCYouthandConflictToolkit.pdf>>
- Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé (2011). Children and Justice During and in the Aftermath of Conflict, Document de travail n° 3.
- Pittman, Karen, Merita Irby, Joel Tolman, Nicole Yohalem et Thaddeus Ferber (2003). "Preventing Problems, Promoting Development, Encouraging Engagement: Competing Priorities or Inseparable Goals." Washington, D.C.: Forum for Youth Investment, Impact Strategies, Inc.
- Search for Common Ground, Children (2009), Youth & Conflict An Introductory Toolkit for Engaging Children & Youth in Conflict Transformation <<http://www.sfcg.org/programmes/childrenandyouth/pdf/toolkit.pdf>>
- Search for Common Ground, Guiding Principles of SFCG's Children & Youth programming <<http://www.sfcg.org/programmes/childrenandyouth/index.html>>
- Sommers, Marc (2011). Governance, Security, Culture and Africa's Youth Bulge, *International Journal of Conflict and Violence*, 5 (2), pp. 292-303.
- UNICEF (2003). Cartes des programmes de participation des adolescents dans les situations de conflit et au lendemain des conflits <http://www.unicef.org/emerg/files/Map_of_Programmes.pdf>
- UNICEF (2007). La Participation des enfants et des jeunes dans les situations d'urgence <http://www.unicef.org/eapro/the_participation_of_children_and_young_people_in_emergencies.pdf>
- UNICEF et Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé (2009). Examen stratégique décennal – Les enfants et les conflits dans un monde en mutation (rapport Machel).
- Nations Unies (2012). Rapport du Secrétaire général, Consolidation de la paix au lendemain d'un conflit, 8 Octobre 2012 (A/67/499, S/2012/746).
- Réseau interinstitutions des Nations Unies pour l'épanouissement des jeunes, Principes régissant la participation des jeunes
- Nations Unies (2010). Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà <<http://www.un.org/esa/socdev/unyin/documents/wpay2010.pdf>>

Les présents principes directeurs ont été élaborés par le sous-groupe sur la participation des jeunes à la consolidation de la paix du Réseau inter-institutions des Nations Unies pour le développement des jeunes. Le sous-groupe, qui est coprésidé par le Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix et Search for Common Ground, est composé de membres représentant des organismes des Nations Unies, des ONG, des universitaires et des organisations de jeunesse.

Ces principes directeurs ont bénéficié dans une très large mesure de l'apport de plus de 1 000 parties prenantes et organisations, notamment l'Alliance des civilisations de l'Organisation des Nations Unies, le Bureau des Nations Unies pour le sport au service du développement et de la paix, le Bureau d'appui à la consolidation de la paix, le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé, le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général chargé de la question de la violence à l'encontre des enfants, la CEDEAO, Communities without boundaries, InterPeace, Mercy Corps International, ONU-Habitat, le Programme des Nations Unies pour la jeunesse, le Réseau interagences pour l'éducation en situations d'urgence, Search for Common Ground, l'UNFPA, l'UNICEF, United Network of Young Peacebuilders, USAID, les Volontaires des Nations Unies, Women's Refugee Commission et World Vision International. Cependant les idées et les opinions exprimées dans ces principes ne reflètent pas nécessairement les vues de ces organisations.